

Débouchées Droit du Patrimoine culturel

Par **Camilla92**, le **16/09/2016** à **09:21**

Bonjour !

Je suis étudiante en L2, et je commence à m'intéresser sérieusement aux masters, j'étais d'abord tentée par un Master de droit public, mais j'ai vu que l'université Paris-Saclay proposait un Master Droit du Patrimoine culturel, sortant d'un bac L, j'ai toujours été fourrée dans les musées, expositions et en vadrouille pour visiter les châteaux et vestiges de notre beau pays, du coup je pense que cette formation me plairait énormément.

Donc : Ma question c'est : Y'en à t-il parmi vous qui ont suivi ce cursus ? Y'a t-il des débouchées ?

J'ai également lu sur le site Paris-Saclay que " Les diplômés sont insérés au sein d'administrations, de collectivités territoriales, d'institutions para-administratives et privées : Fondations, Associations de gestion d'institutions patrimoniales, Musées, Réserves naturelles, Parcs nationaux, Conservatoires régionaux des sites, Bureaux d'étude et d'aménagement ou de médiation du patrimoine" ce qui m'intéresserait plus qu'une formation d'avocat spécialiste de la propriété culturelle, je le précise. :)

Je vous remercie de vos réponses et vous souhaite une bonne journée :)

Par **Isidore Beautrelet**, le **16/09/2016** à **09:33**

Bonjour

Après recherche, j'ai vu que la faculté d'Avignon proposait un M2 similaire et voici les débouchés auxquels ce M2 est censé conduire

- Poursuite en thèse.
- Secteur public : Chefs de projet, responsable de marketing, agents de développements dans les services centraux et déconcentrés (DRAC) de l'Etat en matière culturelle et artistique, les collectivités territoriales et société d'économie mixte. Préparation aux concours de Conservateur territorial ou d'attaché de conservation. Formation aux postes de Directeur des affaires culturelles, administrateur et secrétaire général, agent de développement, manager culturel...
- Secteur privé : Professionnels intermédiaires entre le droit, la création et la culture dans le

monde de l'information : journalistes culturels ou attachés de presse d'édition; dans la diffusion des oeuvres : conseillers juridiques des maisons d'édition, éditeurs d'art, assureurs, galeristes, commissaires priseur.

Comme vous pouvez le constater, c'est surtout des concours et des formations, et pas forcément dans le domaine juridique.

Franchement, je trouve que ce n'est pas très bon signe. Si vous voulez vraiment faire ce M2, je vous conseille de le doubler. Par exemple, vous pouvez faire d'abord un M2 droit du patrimoine classique ou un M2 en propriété industrielle et artistique, puis faire le M2 Droit du Patrimoine culturel.

Par **Camilla92**, le **16/09/2016** à **09:55**

Je vois... Merci de votre réponse rapide